

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 14 février 2020 à la Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Laurence Cretegny, Eliane Desarzens et Pierrette Roulet-Grin ainsi que de Messieurs les Députés Fabien Deillon, Philippe Ducommun, Olivier Mayor et Jean Tschopp. Monsieur le Député Philippe Vuillemin a été confirmé dans son rôle de président ainsi que de rapporteur.

Ont également participé à cette séance ; Madame Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), Monsieur Giancarlo Valceschini, Chef de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), Monsieur Julien Schekter, Délégué départemental à la communication, Monsieur Sacha Horovitz, Spécialiste transition numérique et communication.

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat partage les craintes du postulant sur le mésusage des réseaux sociaux par les enfants-adolescents, et jeunes. L'avènement des smartphones avec leurs kyrielles d'applications et de réseaux sociaux les plus variés, permettent tout type d'échanges sans beaucoup de contrôles sur la qualité, voire la légalité de ceux-ci (bagarres ; harcèlement ; « sextape » ; propos violents, racistes ; etc...).

Le présent rapport n'entend pas reprendre *in fine* celui du Conseil d'Etat mais souligner quelques étapes-clés.

- . Il entend étendre le dispositif de prévention aux élèves en scolarité obligatoire n'en bénéficiant pas encore.
- . Le cyber-harcèlement, la cyber-intimidation la violence et les incivilités, sont visés.
- . La formation quasi continue des enseignants, les responsabilités enseignées à chacun en regard de son poste de travail à l'école, doivent permettre l'extension des champs de compétences en matière d'éducation aux médias.
- . Le carnet de suivi MITIC, distribué à chaque élève, permet d'attester l'apprentissage de l'élève à maîtriser les avantages et les pièges des médias sociaux, en rapport avec l'Ecole.
- . De concert avec tous les intervenants, y compris les préposés à la protection des données cantonales et fédérales, une réactualisation de la Charte d'éducation numérique pour chacun des cycles est actuellement menée.

. Etablir un cadre réglementaire commun aux établissements scolaires du canton, en matière d'utilisation du téléphone portable.

. Mettre sur pied des mécanismes de signalement et d'alerte, sous couvert d'anonymat, destinés à prévenir les rixes, règlement de compte, harcèlement etc... par groupes interposés.

En conclusion, le Conseil d'Etat veut mener à terme son projet d'éducation numérique durant la législature 2017-2022 à travers :

. La formation des enseignants.

. L'initiation des élèves à la maîtrise des sciences informatiques, médias compris.

. La création de conditions-cadres, permettant d'atteindre les buts fixés.

### **3. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant note l'évolution des préoccupations passant de l'harmonisation en vigueur de l'utilisation des téléphones portables à l'école, à une prise de conscience beaucoup plus générale des multiples avatars que les médias sociaux sous-tendent, pas forcément négativement, mais pouvant être potentiellement délétères.

La prévention menée doit permettre aux élèves de comprendre que leurs publications sur le web, engagent leur responsabilité civile et pénale et que la désinhibition, derrière l'écran, n'est pas de mise.

Il se déclare satisfait de la réponse du Conseil d'Etat et en apprécie l'exhaustivité.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

Sont évoqués :

. Le rôle des parents, leurs responsabilités mais aussi leur impuissance face aux dérives, par manque de sensibilisation et d'aide. L'Etat peut certes les aider, mais il n'a pas vocation d'intervenir dans la sphère privée, ce qui lui serait reproché.

. Il est demandé si des études ont été menées chez des enfants de 12 ans, 1<sup>er</sup> moment clé de leur développement, et la réponse est que des études plus générales et ne portant pas seulement sur les réseaux sociaux, sont menées en utilisant le dispositif de la préoccupation partagée.

. Le carnet MITIC sera revu à travers le déploiement numérique de l'Ecole vaudoise.

. L'établissement d'un cadre réglementaire pour téléphones portables et téléphones intelligents est unanimement salué.

. Le Département ne souhaite pas développer un outil de signalement, car trop occasionnel et vidant de sa substance le dialogue recherché avec les élèves. La crainte réside également dans la marge étroite entre un outil de signalement et un outil de délation.

. Sont rappelés deux sites web : [www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch) et [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch)

. Un commissaire regrette qu'un volet « sanction » fasse défaut au rapport du Conseil d'Etat.

### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Acceptation du rapport*

*La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Lausanne le 20 octobre 2020

*Le rapporteur :  
(Signé) Philippe Vuillemin*